



Livret métier
**AGENTS
TECHNIQUES
POLYVALENTS**



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

SOMMAIRE

Pourquoi ce livret ?	3
Organisation et relations	4/5
Travaux physiques	6/7
Déplacements	8/9
Équipements de travail	10
Électricité	11
Environnement de travail	12/13
Travail en hauteur	14
Produits chimiques	15
Stockage du matériel	16
En cas d'accident	17



POURQUOI CE LIVRET ?

Vous êtes agent technique polyvalent(e) au sein d'une petite commune ou structure intercommunale, principalement en milieu rural. Dans le cadre d'un service public de proximité et en relation avec les élus, le/la secrétaire de mairie et la population, vous réalisez seul(e) ou au sein d'une équipe réduite, l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.

Les missions que vous pouvez exercer sont variées du fait de la polyvalence de votre poste :

- entretien des espaces verts et naturels : tonte, débroussaillage, plantation, taille, élagage, désherbage, arrosage...
- réalisation de travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments : peinture, électricité, plomberie, chauffage, maçonnerie, menuiserie...
- entretien/nettoyage de la voirie et des espaces publics : remise en état des chaussées, pose ou remplacement de mobilier urbain, signalétique, décorations, ramassage des déchets, déneigement, entretien des fossés, toilettes publiques, aires de jeux, cimetière, camping...
- entretien courant des matériels et engins : véhicules, matériels d'espaces verts...
- activités de logistique : manutention de matériels lors d'animations locales, déplacement de mobilier, état des lieux suite à la location de salles...
- organisation et préparation de l'activité : planification, demandes d'interventions, achat de matériel, coordination avec les autres collectivités, suivi des entreprises intervenantes et des registres de maintenance...
- interventions sur les réseaux et installations d'eau et d'assainissement : réparation de canalisation, curage, surveillance de stations...

Ce livret répertorie les principaux risques auxquels vous pouvez être exposé(e) au quotidien en fonction des nombreuses tâches qui vous incombent dans votre vie professionnelle. Il vous livre conseils et bonnes pratiques pour éviter de vous blesser et préserver votre santé.

ORGANISATION ET RELATIONS

Assurer les diverses opérations techniques de la collectivité peut présenter des spécificités auxquelles vous êtes soumis(e) dans votre organisation et pouvant être **génératrices de stress et de tensions** : polyvalence non cadrée, assurer seul(e) l'ensemble des tâches, pics d'activité liés aux conditions climatiques et à la saisonnalité, relations avec les élus et la population, etc.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- troubles musculo-squelettiques ;
- risques d'agressions : verbales ou physiques ;
- risques liés au travail isolé : travailler seul(e), c'est ne compter que sur soi-même en cas de problème et donc risquer de ne pas pouvoir être secouru(e) à temps.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

La prévention des risques passe avant tout par une bonne organisation du travail.

- Connaître ses limites d'intervention et les partager avec son autorité.
- Identifier les priorités avec le management, anticiper au maximum.
- Tenir compte des sollicitations physiques dans l'organisation du planning de travail.
- Multiplier la mutualisation des moyens avec les autres collectivités.
- Gérer/prévoir le recours à la sous-traitance.
- Prévoir un temps adapté à l'apprentissage de nouvelles tâches.
- Réaliser les activités dangereuses en présence d'autres personnes.
- Disposer d'un moyen de communication ou d'un dispositif d'alerte du travailleur isolé.

Mesures spécifiques concernant le risque d'agression :

- remonter tout événement à votre employeur et l'encourager à prendre les dispositions pour éviter que cela ne se reproduise ;
- mettre en place une procédure à suivre en cas d'agression ;
- être formé(e) à la détection de situations pouvant générer un conflit et savoir les gérer.



TRAVAUX PHYSIQUES

De nombreuses opérations dans le cadre de votre travail peuvent occasionner des contraintes posturales et physiques importantes liées notamment aux caractéristiques des charges, à l'espace et à l'environnement de travail et à l'organisation.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- troubles musculo-squelettiques : lombalgies (dos), tendinopathies (épaule, coude, cheville...), hygroma (genou, coude...), atteintes vasculaires ou nerveuses...
- heurts, blessures aux mains ou aux pieds.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- Utiliser les moyens de manutention à disposition (transpalette, diable, engin...).
- Limiter les poids manutentionnés et l'encombrement des charges (fractionner la charge si possible).
- Travailler en binôme lorsque cela est possible.
- Privilégier le matériel et les équipements de travail permettant d'éviter ou de limiter les manutentions manuelles et de réduire les postures contraignantes.
- Aménager la zone de travail et régler les équipements de manière à réduire les contraintes posturales.
- Veiller à la diversification des tâches et adapter les durées et les pauses.
- Adopter les équipements de protection individuelle adéquats.



Étirements et échauffements permettent une montée en puissance progressive avant une activité exigeante physiquement.

Des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique existent : elles permettent de s'approprier les bonnes pratiques de port de charges et d'être acteur de la prévention à son poste de travail.



DÉPLACEMENTS

De nombreuses tâches nécessitent des déplacements à pied, la conduite d'engins ou votre présence sur ou à proximité de voies de circulation. La multiplicité de vos lieux d'intervention et la diversité de vos activités peuvent entraîner de nombreux déplacements dans une même journée.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- collision avec un autre véhicule lors de la conduite ;
- renversement de votre véhicule ou de votre engin ;
- heurt/renversement par un véhicule ou un engin lors de votre présence sur ou à proximité des voies de circulation ;
- chute et blessure en montant ou descendant du poste de conduite ;
- glissades, chutes de plain-pied, heurt contre les objets et structures lors des déplacements à pied.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- Planifier et organiser les interventions afin d'éviter les allers et venues.
- Porter des chaussures de sécurité.
- Mettre des vêtements haute visibilité lorsque vous êtes présent(e) sur la chaussée ou dans la zone de manœuvre d'un engin.
- Porter un casque ou une casquette anti-heurt dans les endroits présentant des risques.

En cas de conduite d'un véhicule ou engin

- Vérifier régulièrement le suivi des entretiens et assurer les vérifications périodiques.
- Vérifier avant chaque prise de poste le bon état du véhicule et de ses organes de sécurité (bouton d'arrêt d'urgence, freins, pneumatiques...).

- Respecter les limites de charge.
- Suivre une formation adaptée à l'engin et détenir une autorisation de conduite de votre employeur.
- Avoir les permis de conduire nécessaires.
- Utiliser la ceinture de sécurité.

En cas de travail proche ou sur des voies de circulation

- Mettre en place la signalisation temporaire appropriée, visible et cohérente.
- Utiliser des véhicules avec une signalisation adéquate et actionner gyrophares et triflash.
- Se positionner à l'écart des véhicules ou engins lors des manœuvres (devant ou sur les côtés).

En cas de déplacement à pied

- Rester vigilant(e).
- Ne pas se précipiter.
- Veiller au rangement et à l'entretien des espaces de travail et des zones de circulation.
- Signaler les zones dangereuses et limiter le nombre d'interventions dans ces endroits.
- Assurer un éclairage suffisant des zones de travail et allées de circulation.



ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vos activités techniques nécessitent l'utilisation d'équipements de travail : tondeuse, sécateur, débroussailluse, taille-haie, souffleur, tronçonneuse, scie, etc. Qu'ils soient motorisés ou non, tenus en main ou fixes, ils peuvent générer des coupures et/ou des projections, être à l'origine d'écrasements... Certains émettent un niveau sonore élevé. Une grande attention est nécessaire lors de leur utilisation mais aussi lors de leur entretien.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- contusions, blessures, sectionnement ;
- projections de particules ;
- fatigue auditive, surdité.

COMMENT PRÉVENIR

CES RISQUES ?

- Intégrer le niveau sonore aux critères de choix du matériel.
- Organiser le travail.
- Entretenir le matériel et s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (carter de sécurité, arrêt d'urgence...).
- Connaître les consignes d'utilisation du matériel.
- Porter des équipements de protections individuelles (EPI) adaptés à votre activité : lunettes de protection ou visière, gants, vêtements de protection, protections auditives...



ÉLECTRICITÉ

Vous pouvez être amené(e) à effectuer des interventions sur ou à proximité de l'éclairage public ou des installations électriques de bâtiments : remplacement d'interrupteurs, changement d'ampoules, branchement des illuminations de Noël, manœuvre du tractopelle à proximité d'une ligne électrique, etc.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- électrocution par arc électrique ;
- électrocution par contact direct ou indirect ;
- électrisation.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- Se doter de matériels d'électricien : casque avec visière anti-UV, outillage isolé, gants isolants, tapis isolant, vêtements de travail, vérificateur d'absence de tension (VAT)...
- Détenir une habilitation électrique délivrée par l'employeur (plusieurs niveaux d'habilitation existent).
- Ne réaliser que des travaux et opérations permis par votre niveau d'habilitation.
- S'assurer que les installations électriques sont régulièrement vérifiées.



En milieu humide, une prudence particulière est requise. Utiliser du matériel adapté au travail en atmosphère humide.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Vos différents environnements de travail journaliers vous exposent à de nombreux risques tels que des virus, bactéries (ramassage de déchets ou d'animaux morts, nettoyage de la voirie et des réseaux, accès à des galeries techniques...), des piqûres ou des morsures (présence d'insectes ou d'animaux), des asphyxies (interventions dans des lieux confinés ou peu ventilés tels que des vides sanitaires, des regards d'assainissement...), des variations de température à cause des conditions climatiques (température chaude ou froide, intempéries...) etc.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- rhume, gerçure, engelure, insolation, déshydratation ;
- morsures, piqûres ;
- allergies, infections (tétanos, leptospirose, maladie de Lyme...) ;
- asphyxie.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

Ambiance climatique – intempéries

- Adapter la tenue de travail en fonction des conditions climatiques et des saisons :
 - **hiver** : vêtements chauds, bonnet, parka et gants fourrés,
 - **été** : manches courtes, pantalon léger et casquette/chapeau,
 - **pluie** : vêtements étanches.
- Faire des pauses régulières et s'hydrater.
- Réaliser si possible les activités les plus sollicitantes physiquement aux horaires les moins chauds ou à l'ombre.

Contamination

- Revêtir des tenues de travail nettoyées régulièrement.
- Porter les EPI adaptés : gants, masque.
- Se laver régulièrement les mains, prendre une douche après le travail.
- Utiliser le matériel nécessaire à la manipulation des déchets.
- Avoir les bons vaccins à jour.



Le médecin de prévention de la collectivité reste à votre disposition pour évoquer ce sujet dans le cadre de la surveillance médicale.

Intervention dans un espace confiné

- Assurer une bonne ventilation.
- Utiliser un détecteur de gaz.
- Intervenir systématiquement en binôme : une personne en intervention et une personne à l'extérieur.
- Déterminer une procédure d'intervention et de secours.
- Utiliser un éclairage antidéflagrant.



TRAVAIL EN HAUTEUR

Que vous soyez au bord d'un regard d'égout, sur une mezzanine à l'atelier technique ou sur un escabeau pour réaliser des travaux en hauteur, vous vous exposez à une chute aux conséquences pouvant se révéler très graves.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- Contusions.
- Fractures.
- Blessures graves pouvant aller jusqu'au décès.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- Organiser le travail et privilégier l'utilisation de plateformes individuelles mobiles, d'échafaudages, de nacelles élévatrices.
- Privilégier des matériels télescopiques permettant un travail depuis le sol.
- Disposer des formations appropriées pour travailler sur les échafaudages ou au moyen de nacelles élévatrices.
- Utiliser si nécessaire un harnais antichute (avec la formation adéquate et un matériel vérifié).
- Installer un garde-corps sur les mezzanines et autres points hauts.



La présence aux abords de cours d'eau ou de bassins présente un risque de noyade.

S'assurer de la présence de mesures collectives ou individuelles selon la situation de travail (ligne de vie, équipements de flottaison...). Si vous travaillez seul(e), pensez à prévoir les dispositions spécifiques (voir pages 6 et 7).

PRODUITS CHIMIQUES

Vous pouvez être amené(e) à utiliser des produits chimiques (détergent, peinture routière, solvant...) dangereux pour la santé par inhalation, contact cutané, projection dans les yeux ou ingestion. Des émissions de fumées (soudure) ou de poussières (ciment, bois, plâtre, amiante...) sont également possibles.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- brûlure, irritation ;
- intoxication ;
- maladie grave (cancer...).

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- Favoriser les méthodes alternatives pour éviter l'utilisation de produits chimiques dangereux.
- Porter les EPI adaptés (se reporter à la fiche de données de sécurité du produit) : gants, masque, lunettes, tenue de protection...
- Veiller à ce que tous les produits soient étiquetés.
- Utiliser une aspiration à la source et assurer une bonne ventilation du local en cas d'émission de fumées ou de poussières.
- Avoir reçu une formation adaptée et appliquer le mode opératoire défini pour intervenir sur un matériau susceptible de contenir de l'amiante.



STOCKAGE DU MATÉRIEL

Dans les locaux techniques des collectivités sont entreposés de nombreux matériels et fournitures tels que des plaques de métal, des planches de bois, des caisses, des outils, des produits chimiques, etc. qui sont souvent empilés au sol, contre les murs, sur des étagères, des plans de travail... Une attention particulière doit être accordée au stockage car le basculement ou la chute d'un élément ou la réalisation de travaux à proximité peuvent avoir de graves conséquences.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- heurts ;
- écrasement ;
- incendie, explosion.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- Rendre accessible ce qui est le plus utilisé.
- Sécuriser les charges stockées en hauteur, empilées ou en appui contre un mur.
- Veiller à la bonne fixation et à la stabilité des supports de stockage.
- Veiller au bon rangement des locaux : dégager les zones de travail et organiser les espaces.
- S'équiper de chaussures de sécurité et d'un casque de protection de la tête lors de la manipulation de charges.
- Respecter les règles de stockage des produits chimiques.
- Ne pas fumer.
- Disposer de moyens d'extinction appropriés et en nombre suffisant.

EN CAS D'ACCIDENT

1 Protégez la victime

> évitez une aggravation de la situation

2 Alertez les secours

> malaise, perte de conscience : SAMU

> cas traumatiques : SAPEURS-POMPIERS

3 Secourez la victime si vous connaissez les 1^{ers} gestes

> Sauveteur Secouriste du Travail

REMARQUE

Les trousses de premiers secours à disposition doivent contenir du matériel permettant les premiers gestes en cas d'accident : pansement compressif, gants d'hygiène, couverture de survie, etc. Sauf avis contraire du médecin de prévention, elles ne doivent en aucun cas contenir de médicaments.

LES NUMÉROS D'URGENCE :

> Pompiers **18**

> SAMU..... **15**

> Police **17**

> N° d'urgence européen : **112**

> N° de téléphone du responsable hiérarchique :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour aller plus loin

Une évaluation des risques conduite avec votre employeur vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations de travail réelles et vous permettra d'identifier les risques et mesures de prévention complémentaires à ceux présentés dans ce livret.

Pour continuer à être acteur(trice) de votre prévention, vous pouvez vous rapprocher de l'assistant(e) de prévention de votre collectivité qui saura être à vos côtés sur le champ de la prévention des risques dans le cadre de vos activités.

L'agent technique polyvalent est au carrefour de plusieurs métiers : d'autres livrets édités par Sofaxis peuvent vous concerner, n'hésitez pas à les consulter.

NOTES _____

[illegible]

Document conçu et réalisé par Sofaxis.

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait engager sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie. Sofaxis - Tous droits réservés - Illustrations : communication Sofaxis. SNC au capital de 47 355 euros.

Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay - 335 171 096 RCS BOURGES N° ORIAS : 07000814 - www.orias.fr

Pour bénéficier de conseils en matière de prévention :
Permanence conseil prévention

- Tél. : 02 48 48 11 63
- Fax : 02 48 48 12 47
- E-mail : prevention@sofaxis.com

Pour toute commande de supports imprimés :
Service relations clients

- Tél. : 02 48 48 15 15
- Fax : 02 48 48 15 16
- E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services
sur notre site Internet **www.sofaxis.com**